

S&H 76

Commission Départementale Sport & Handicap



Lauréat national



Septembre 2022

*L'Unité Mobile de la
Seine-Maritime :*
**Une démarche 100 %
inclusive par le sport**

Saison 2022/2023

Commission 76 Sport & Handicap





L'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport en Seine-Maritime

Après avoir établi un état des lieux sur la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap dans les zones dites « carencées » de la Seine-Maritime, la Commission Départementale Sport&Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) composée de l'Etat, du Conseil Départemental 76, du CDOS 76 et d'experts, sous l'égide du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime, a décidé de faire du lien entre les différents acteurs issus des champs médicaux sociaux et sportifs grâce à un outil de développement, l'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport.

Objectifs

La CDSH 76 souhaite ainsi créer ces passerelles en se positionnant comme tête de réseaux pour répondre aux objectifs suivants :

- Rencontrer les centres spécialisés et les municipalités pour présenter l'UMIS
- Communiquer ce dispositif dans les médias (presse et radio), sur les sites de la CDSH 76 et du CDOS 76 ainsi que sur les réseaux sociaux de la CDSH 76. Une plaquette d'informations va être élaborée.
- Sensibiliser les bénévoles et encadrants sportifs sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme tant sur la théorie que sur la pratique avec le déplacement d'experts de l'UMIS sur le terrain.
- Accompagner les structures (clubs et centres spécialisés) dans leur démarche de développement sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme (accompagnement sur les dossiers de financement, sur les formations certifiantes,...).
- Communiquer sur les dispositifs existants en Seine-Maritime pour inciter les personnes en situation de handicap à se licencier dans un club.

Description

Les freins à l'inclusion sont nombreux et variés. Défaut d'information ou méconnaissance des dispositifs des acteurs, représentations négatives liées au handicap, sentiment de disqualification des personnes en situation de handicap, difficultés économiques de ces personnes ou des organisations, insuffisance de formation des professionnels en charge de l'enseignement des disciplines, résidences des personnes en situation de handicap éloignées des clubs et associations sportives... Autant de facteurs qui tiennent les personnes éloignées de la pratique sportive. Chaque situation de handicap est singulière et complexe.



Pour réussir cette démarche inclusive, l'UMIS a une réelle volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille. De plus, l'UMIS souhaite ainsi répondre à toutes ces problématiques avec une forte réactivité aux demandes et aux besoins identifiés.

Ce dispositif innovant se caractérise par un niveau élevé d'expertise et une forte réactivité aux demandes et besoins identifiés et une volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille.

→ L'UMIS, ce sont des **acteurs et actrices au service des personnes en situation de handicap**, quel que soit le handicap (intellectuel – mental – physique - Trouble du spectre autistique). Des conseils en financements et aussi en direction des organisations sportives sont apportés. Une équipe :

↪ **auprès des établissements scolaires, sur le temps péri et extra-scolaire, en cohérence avec l'offre proposée sur le temps scolaire.** Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en établissements scolaires a plus que triplé depuis 2006, passant de 100 000 à 320 000 élèves.

↪ au service **des associations sportives** (clubs, comités départementaux (SPECIFIQUES OU ORDINAIRES)).

↪ au service des **établissements et services spécialisés sociaux et médico-sociaux**, au service des **FAMILLES d'enfants ou adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** pour les accompagner, les conseiller, les orienter, leur apporter des outils, pour les accompagner dans leur recherche de structures d'Activités Physiques et Sportives (APS), et dans le conseil d'une démarche inclusive.

↪ **au service des collectivités locales** pour apporter des réponses, une expertise et du conseil.

La CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, sera le pilote de cette action et sera également accompagnée de partenaires dans le cadre d'un consortium qui est, à ce jour, composé des PEP 76 et du Comité Départemental 76 du sport en milieu rural. En effet, l'association de ces structures est une réelle plus-value sur la complémentarité de nos actions. D'autres sont actuellement approchés, ils intégreront par la suite ce consortium.

Moyens humains et matériels

→ Composition de la cellule d'expert.e.s de la question du handicap, du sport et de l'inclusion (liste non exhaustive) :

- L'Etat, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (SDJES)
- Le Conseil Départemental 76
- Le CDOS 76
- L'Education Nationale
- L'USEP et l'UNSS
- Des Sportifs de Haut-Niveau : Florian MERRIEN, Champion Paralympique Tennis de Table et Brigitte DUBOC, Championne du Monde en Tir à l'Arc
- Des Agents de Développement de Comités Sportifs (liste non exhaustive) : le CD 76 Sport Milieu Rural, les CD 76 Sport Adapté et Handisport, les Ligues de Normandie de Sport Adapté et de Judo
- Profession Sport et Loisirs 76
- Le Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure ainsi que des professionnels Autisme issus d'établissements spécifique autisme
- Les Ambassadeurs et Ambassadrices Sport et Handicap de la CDSH 76

→ Les moyens mis à disposition de l'UMIS 76, pour agir sur le territoire :

- Un équipement vestimentaire permettant d'être identifié sur les différents espaces d'actions (tee-shirt, sweat, ...)
- Une prestation pour les rencontres extérieures sous forme de forfait pour les intervenants
- Une mallette à outils pour agir (intégrant les différentes plaquettes, le plan d'actions, des clé USB, ...)
- Du matériel sportif adapté

« Être visible, c'est aussi communiquer sur la fonction de l'UMIS »

Un numéro unique de téléphone, une mobilisation et une réactivité, une réponse au plus près de la citoyen.ne et de son environnement :



02.35.73.28.88



Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

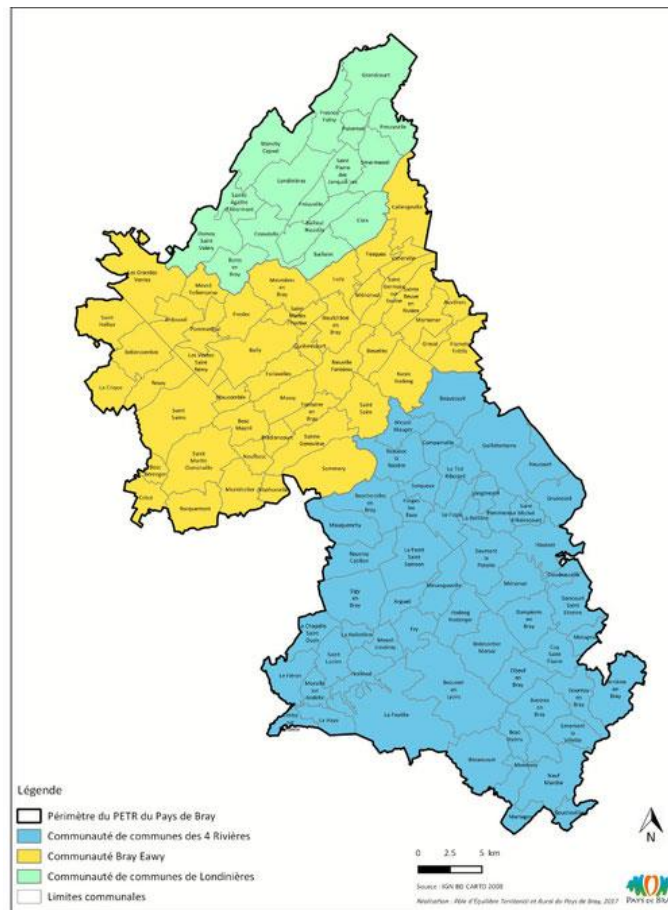
Un objectif : « Aller au cœur des territoires de la Seine-Maritime »

Un territoire expérimental pour 2020/2023 : Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle

L'objectif va être d'aller sur site pour répondre aux besoins des collectivités, des clubs, des structures spécialisées et des établissements.

Faire savoir et communiquer sur le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

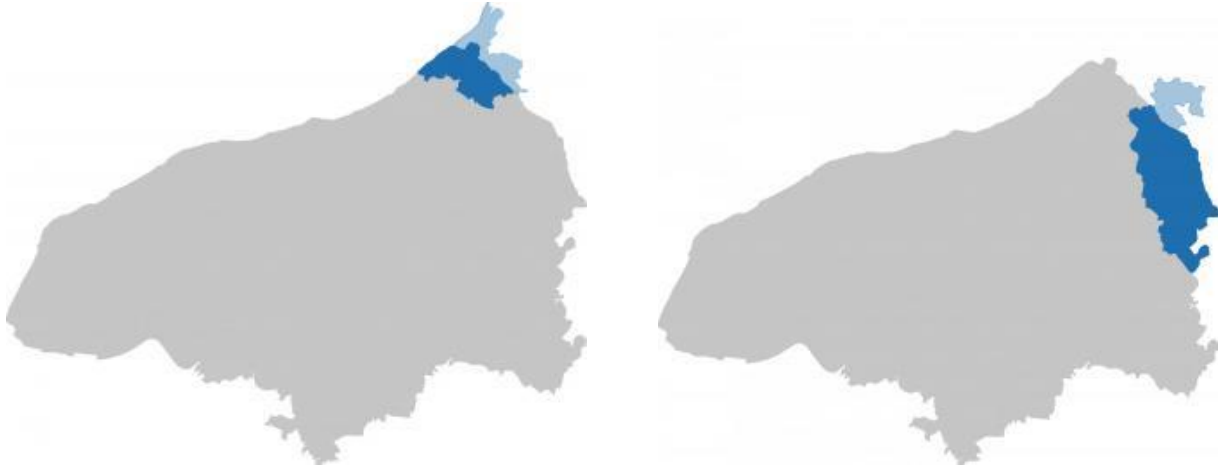
Le Pays de Bray



Le Pays de Bray (115 communes) est composé de trois Communautés de Communes

- CC des 4 Rivières (53 communes)
- CC de Bray-Eawy (46 communes)
- CC de Londinières (16 communes)

La Vallée de la Bresle



La Vallée de la Bresle (49 communes en Seine-Maritime) est composée de deux Communautés de Communes

- CC INTERRÉGIONALE D'AUMAËLE ET DE BLANGY-SUR-BRESLE (44 communes dont 34 en Seine-Maritime)
- CC des villes Sœurs (28 communes dont 15 en Seine-Maritime)

Modalités d'intervention de l'UMIS

Un accueil téléphonique permettant d'identifier la demande (procédure de saisie de la demande), une identification des experts (sollicités selon la nature et le territoire d'où émane la demande), un diagnostic réalisé par ces experts conduisant l'établissement d'une problématique et à l'élaboration d'une stratégie d'action puis mise en œuvre (intermédiation d'UMIS entre les acteurs concernés par l'inclusion).

Création d'une mission de service civique en 2022, ambassadeur.drice du handicap (*reconduite chaque année*) :

- Pour informer le public des offres adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser en tant qu'ambassadeur et ambassadrice, les élèves de primaires et de collèges, lors de sensibilisation, en accompagnant un membre de la CDSH et bien évidemment de l'UMIS 76.

- Assurer une mission de conseil en direction du grand public, lors de manifestations spécifiques du handicap où le sport est présent.
- Informer les collectivités de l'offre proposée pour les personnes en situation de handicap, lors de forums d'associations et de manifestations locales.
- Valoriser les démarches de labellisation et faire connaître l'offre sur le territoire.
- Action auprès des Comités avec une rencontre spécifique par famille de disciplines. L'objectif est de faire connaître l'UMIS, qui doit se traduire par une volonté de développer l'inclusion et la formation de leurs chargés de développement.
- Aller vers, chaque fois, qu'il y a une opportunité de parler d'inclusion

Au-delà du sport, de l'APS, il s'agira d'organiser et de permettre l'accès aux loisirs éducatifs, et à la culture, en étant le relais des structures expertes sur ce développement. Le réseau jeunesse éducation populaire, la DRAC et autres structures, pourront être les relais.

L'unité mobile doit être la cheville ouvrière du développement, au plus près des personnes en situation de handicap.

Quelle régularité pour accompagner sur l'année ?

Un état des besoins va être réalisé. Un **plan de communication** (presse, tv, radios) va se décliner, de manière à « faire savoir ». Une estimation sera réalisée dans les prochaines semaines, en fonction des retours et des besoins.

5 territoires identifiés en Seine-Maritime, un territoire prioritaire :

- **Pays de Bray/Vallée de la Bresle : Territoires prioritaires 2021/2023**
- Pays de Caux
- Agglomération Dieppoise
- Métropole Havraise
- Métropole de Rouen

Partenaires institutionnels et membres du consortium